

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VEZINS**

**Délibération n°104/2024**

**L'an deux mille vingt-quatre, le onze décembre,**

Le Conseil Municipal de la Commune de VEZINS (49), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de **M. VAN VOOREN Cédric**

Date de convocation du Conseil Municipal : **6 décembre 2024**

Nombre de conseillers en exercice : 17

Nombre de conseillers présents et représentés : 14

Étaient présents : **Mmes et M. BARILLÈRE Jean-René, BINET Blandine, CESBRON Bernard, COTTENCEAU Marylène, DEROUINEAU Linda (représentant Mme Véronique BARRÉ), FARDEAU Mathieu, MALINGE Anne, ROBERT Frédéric, ROTURIER Magali, SABATINI Ange, TIJOU Liliane et VAN VOOREN Cédric (représentant M. Claude POISSONNEAU)**

Absents excusés ou représentés : **Mmes et M. BARRÉ Véronique (représentée par Mme Linda DEROUINEAU), CRESTIN Joseph, HELBECQUE Luciane, KOCHAN Stève et POISSONNEAU Claude (représenté par M. Cédric VAN VOOREN)**

Secrétaire de séance : **M. BARILLERE Jean René**

**OBJET : RESTAURATION SCOLAIRE – PRIX DES REPAS – ANNEE SCOLAIRE 2025/2026**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il doit fixer les différents tarifs des repas de restauration scolaire appliqués aux familles pour l'année scolaire 2025/2026.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, 13 voix pour et une abstention,

**DÉCIDE** de modifier la grille tarifaire à compter de la rentrée scolaire 2025/2026,

**FIXE** les prix comme suit pour les bénéficiaires :

- Repas enfants vezinois : 4.73 €
- Repas enfant extérieur : 5.78 €
- Repas adulte : 6.00 €

**RAPPELLE** que des frais de gestion d'un montant de 2 € seront appliqués mensuellement par enfants utilisant l'un des services Enfance de la commune (Restauration scolaire – Périscolaire – Accueil de loisirs extrascolaire)

**PRECISE** qu'en cas de non inscription d'un enfant, une pénalité de 12 € sera appliquée en plus du coût du repas.

**FIXE** les tarifs pour bris de vaisselle et de couverts :

- |                     |        |
|---------------------|--------|
| • Bris de vaisselle | 1.00 € |
| • Bris de couvert   | 1.00 € |

Ont signé les membres présents  
Pour extrait conforme  
Le Maire, Cédric VAN VOOREN



Accusé de réception en préfecture  
049-214903718-20241211-104-2024-DE  
Date de télétransmission : 16/12/2024  
Date de réception préfecture : 16/12/2024